



# Travail et procréation

*Vous envisagez d'exercer une activité professionnelle? Alors ne prévoyez pas d'avoir d'enfants!*

<b>Thèmes</b>	Droits sociaux, Egalité entre les sexes, Discrimination et xénophobie
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	10 - 25
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Il s'agit d'un jeu de rôle qui aborde les questions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les droits des femmes sur le lieu de travail en matière de procréation</li> <li>▪ La discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit d'une femme à choisir d'avoir des enfants</li> <li>▪ Droit à ne pas faire l'objet de discrimination pour cause de grossesse, de congé de maternité ou de statut matrimonial</li> <li>▪ Droit à des opportunités d'emploi et des conditions de rémunération égales</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir des connaissances au sujet des droits des femmes en matière de procréation</li> <li>▪ Tenter de faire comprendre aux participants ce que l'on ressent en cas de discrimination</li> <li>▪ Promouvoir l'égalité, la justice et la responsabilité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une grande feuille de papier, un tableau-papier ou un tableau noir</li> <li>▪ Un espace pour le travail en groupes restreints et le jeu de rôle</li> <li>▪ Accessoires pour le jeu de rôle, table et chaises, stylos et papier</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Copiez le scénario sur une grande feuille de papier ou au tableau.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez aux participants qu'ils vont prendre part à un jeu de rôle sur les droits des femmes en matière de procréation sur le lieu de travail. Faites un rapide point sur les droits des femmes en la matière, afin que tous comprennent de quoi il s'agit.
2. Répartissez les participants en petits groupes (cinq personnes par groupe maximum).
3. Lisez ce qui suit, à savoir le scénario du jeu de rôle:

«Maria, au chômage depuis presque un an, recherche un emploi. Il y a 10 jours, elle se rend à un entretien pour l'emploi dont elle a toujours rêvé - c'était exactement ce qu'elle recherchait! L'entreprise l'invite ensuite à rencontrer M. Wladstock, le chef du personnel, pour signer son contrat. Elle a déjà évoqué les diverses questions professionnelles lors de son entretien. Au moment de signer son contrat, M. Wladstock lui annonce que, pour avoir ce travail, elle doit signer une déclaration disant qu'elle n'aura pas d'enfants pendant les deux prochaines années.»
4. En groupes restreints, les participants disposent de 20 minutes pour se mettre d'accord sur la fin de l'histoire et la mettre en scène. Le jeu de rôle doit débiter par la rencontre

### THEMES



DROITS SOCIAUX



ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



DISCRIMINATION

### COMPLEXITE



NIVEAU 2

### TAILLE DU GROUPE



10 - 25

### DUREE



90 MINUTES

entre Maria et M. Wladstock, et ne doit pas durer plus de 5 minutes.

5. Invitez chaque groupe à présenter son jeu de rôle. Gardez les commentaires pour le compte rendu.

### Compte rendu et évaluation

Commencez par faire le tour des petits groupes pour savoir comment ils ont conçu leur jeu de rôle et sollicitez leurs commentaires mutuels. Puis, analysez les implications de cette situation et réfléchissez à ce qu'il faudrait faire pour mettre un terme à ce genre de discrimination.

- Cette situation a-t-elle surpris certains d'entre eux? Est-ce que ce genre de situation existe dans leur pays?
- Comment les groupes ont-ils convenu de la fin de l'histoire?
- Les fins proposées étaient-elles réalistes? Quelles étaient les points forts - et les points faibles - des scénarios imaginés? Pourquoi est-il plus difficile de faire preuve d'assurance que d'agressivité ou de soumission dans ce genre de situation?
- Dans votre pays, quels sont les droits d'une femme enceinte dans le cadre de son travail?
- Pourquoi l'entreprise voulait-elle imposer cette condition à Maria? Est-ce juste?
- Des droits humains ont-ils été bafoués? Lesquels?
- Si Maria avait été un homme, la situation aurait-elle été la même?
- En quoi les hommes perçoivent-ils cette question différemment des femmes?
- A votre avis, que peut-on faire pour promouvoir et protéger les droits de la femme en matière de procréation?

### Conseils pour l'animateur

Selon le groupe, vous pouvez répartir les participants en petits groupes, mixtes ou unisexes (groupes de filles et groupes de garçons); généralement, les groupes unisexes ont des idées de scénario plus «provocantes» et s'engagent dans des discussions plus animées.

Il se peut que les participants ne connaissent pas le terme de «droits en matière de procréation»; vous devrez alors les aider à l'appréhender en leur en présentant certains aspects.

Les droits en matière de procréation incluent le droit à:

- Une relation sexuelle agréable et satisfaisante sans crainte d'infection ou de maladie.
- Le choix d'avoir ou pas des enfants.
- Un service de planification familiale attentif, épaulé par un service d'avortement fiable et compréhensif, qui traite les femmes avec dignité et respect et veille au respect de la vie privée.
- L'éducation sexuelle.

N'oubliez pas que la question concernant la violation des droits de l'homme risque fort de faire surgir la controverse opposant l'avortement et le droit de la femme à choisir, d'une part, et le droit du fœtus à la vie, d'autre part. C'est un thème crucial tout à fait pertinent relativement à l'éducation aux droits de l'homme, dans la mesure où il demande aux participants de faire preuve d'ouverture d'esprit et de sens critique, et de se débarrasser des stéréotypes et des préjugés. C'est une excellente illustration de la complexité inhérente des droits de l'homme. Si la controverse surgit, choisissez de lui réserver un autre moment.



## Variantes

Au lieu de répartir les participants en petits groupes, vous pouvez envisager de demander à deux volontaires de jouer les rôles de Maria et M. Wladstock, tandis que les autres observeront. Vous pouvez interrompre la représentation de temps à autre et demandez aux observateurs de faire des commentaires et d'imaginer la suite. Autre possibilité: les observateurs peuvent prendre la place des acteurs pour modifier le cours de l'histoire. Voir en page 57, au Chapitre 1, pour plus d'informations sur les techniques du jeu de rôle.

Pourquoi ne pas ajouter des personnages à cette histoire? Vous pourriez inclure le mari de Maria, qui pourrait être un représentant syndical, afin de poursuivre le scénario au-delà de l'entretien avec le chef du personnel.

Vous avez toute latitude pour donner à vos personnages des noms dont les sonorités sont plus proches de celles de votre pays.

## Suggestions de suivi

Les participants pourraient entreprendre des recherches sur les droits en matière de procréation dans votre pays. Ils pourraient ensuite interroger des femmes et des employeurs pour faire le point sur la façon dont la législation est appliquée. Ils pourraient aussi tenter d'évaluer l'impact du droit européen en la matière sur la législation nationale.

Le groupe pourrait aussi s'intéresser à l'éducation sexuelle telle que dispensée dans leur pays. Est-ce qu'elle englobe les droits en matière de procréation?

Si vous voulez étudier d'autres formes de discrimination sur le lieu de travail, vous pouvez essayer l'activité «Des salaires différents», page 88.

## Idées d'action

Abordez la question des droits en matière de procréation au sein du conseil de votre école ou organisation.

## Informations supplémentaires

### *Le rôle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

Outre les questions de droits civils, cette convention accorde une place majeure à l'une des préoccupations essentielles des femmes, à savoir leurs droits en matière de procréation. Le préambule donne le ton en affirmant que «le rôle de la femme dans la procréation ne doit pas être une cause de discrimination». Le lien entre la discrimination et le rôle de la femme dans la procréation est une question récurrente dans la convention. Par exemple, elle recommande, dans l'article 5, de «faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale» qui exige de reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement. En conséquence, des dispositions en faveur de la protection de la maternité et du soin des enfants font partie des droits essentiels et, à ce titre, sont intégrés dans tous les domaines de la convention, qu'il s'agisse d'emploi, de droit de la famille, de soins de santé ou encore d'éducation. Les obligations de la société englobent l'offre de services sociaux, notamment

## Date clé

**le 15 mai**

Journée internationale des familles

de services d'aide maternelle, permettant aux individus de combiner leurs responsabilités familiales avec un travail et la participation à la vie publique. L'adoption de mesures spéciales pour la protection de la maternité est recommandée et «ne doit pas être considérée comme un acte discriminatoire» (article 4). La convention affirme aussi le droit de la femme au choix de la procréation. C'est d'ailleurs le seul traité de droits de l'homme à faire mention du planning familial. Les Etats parties sont notamment obligés d'inclure l'information et des conseils relatifs à la planification de la famille (article 10.h), et de développer des codes de la famille qui garantissent le droit de la femme «à décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et à avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits» (article 16.e).